

Par Aharon Altabé,

D'après "Véyikaré Chémo" Recueil sur la naissance et la circoncision.

Edition Gilwern

www.milah.fr



Lorsque les parents nomment l'enfant, D.ieu leur donne à cet instant un souffle de prophétie, pour qu'ils donnent à leur enfant le nom qui convient à son âme: c'est à travers le nom qui lui est alors donné que descendent à cet enfant toutes les forces spirituelles dont D.ieu l'a pourvu pour traverser ce monde et affiner l'âme divine qu'il a en lui.

Nos Maîtres enseignent que les Enfants d'Israël ont eu le mérite d'être délivrés d'Egypte parce qu'ils avaient gardé l'usage de l'hébreu, la pudeur vestimentaire des Patriarches, et qu'ils donnaient des noms hébraïques à leurs enfants. Pussions-nous nous aussi être délivrés rapidement de l'exil par ce mérite !

L'usage veut que le garçon soit nommé à partir du moment de sa circoncision. Pour une fille la nomination a lieu lorsque le père monte au Séfer Torah, dans les jours suivant la naissance, dans le monde achkénaze. Chez les Séfarades, le nom de mademoiselle est donné dès la naissance, mais la cérémonie de la nomination intervient dans les premiers mois ou années de l'enfant, à l'occasion d'un fête familiale.

C'est le nom prononcé par le père (et le père seulement) au moment de la Milah qui est important, au point que s'il se "trompe" et dit un autre nom que celui prévu initialement, on devra tenir compte de ce nom "erroné", que le Ciel a mis dans sa bouche à cet instant. Et si l'enfant a été nommé par un autre que le père, le père peut intervenir pour modifier le nom de l'enfant. Il est cependant souhaitable de consulter une autorité rabbinique dans un tel cas. **(Lire la suite)**

C'est un usage chez les 'Hassidim de nommer leurs enfants d'après le nom d'un Rabbi ou d'une Rabbanith (femme de Rav ou de Rabbi).

Rabbi Elimelekh de Lizinsk écrit: "Lorsqu'on lui donne un nom d'après le nom d'un Tsadik qui était dans ce monde, on permet à cet enfant de devenir lui même un Juste, par le fait que

s'éveille en lui de la lumière de ce Tsadik, maintenant dans le monde d'en haut". Toutefois il n'est pas d'usage d'associer le nom d'un Rabbi à un autre nom.

L'usage ashkénaze, suivi par les 'Hassidim 'Habad, est de ne pas nommer l'enfant d'après le nom d'un de ses ancêtres vivant.

Dans une grande partie des pays Séfarades, l'usage est cependant de donner le nom des grands parents de leur vivant, avec une priorité - selon certains - au grand père paternel pour le premier enfant et au grand père maternel pour le suivant. Cet usage est attesté par le Ramban (Na'hmanide), qui, lorsque son premier fils lui donna un enfant, le pria de ne pas l'appeler Moché "comme il aurait dû faire", mais de l'appeler Yonah du nom de l'autre grand père, Rabbi Yonah le 'Hassid de Gérone, qui venait de décéder.

Il n'est pas d'usage non plus de nommer d'après le nom de quelqu'un qui est mort dans sa jeunesse. (Dans certaines communautés, on nomme cependant l'enfant du nom de quelqu'un décédé jeune en rajoutant un nom, souvent un nom d'animal: Tsvi, Zeev, etc...). De même, il n'est pas d'usage de donner à un enfant un nom d'un personnage biblique antérieur à Avraham, si ce n'est pour perpétuer le souvenir de quelqu'un qui portait ce nom là.

Lorsque les parents choisissent le prénom hébraïque de leur enfant, ils doivent choisir un prénom qu'il sera fier de porter tant dans sa vie religieuse (lorsqu'il sera appelé à la lecture de Torah, ou sur sa Ketouva, contrat de mariage), que dans sa vie d'écolier ou dans son travail.

Lorsqu'un enfant porte deux prénoms ou un nom composé, il est préférable de l'appeler couramment d'après son nom complet.

Différents usages existent quant à la date de nomination d'un enfant qui ne peut être circoncis au huitième jour : soit son père le nomme lorsqu'il monte à la Torah après la naissance, soit on attend la circoncision tardive, en usant en attendant d'un diminutif.

Lors de la nomination, il est préférable de nommer un enfant d'après un nom "d'origine" plutôt que par un surnom ou un diminutif: Avraham, plutôt que Avi, Leïb plus que Leïbish ou Leïboush !), etc ...

Il est important que le prénom juif donné ce jour soit mémorisé, et surtout utilisé dans la vie courante. Il est d'ailleurs de plus en plus répandu que le nom donné à l'état civil soit le même que le nom hébraïque donné lors de la nomination, ou son adaptation française. A noter que la loi française permet maintenant de nommer à l'état civil un enfant d'un nom à consonance "étrangère" sans avoir besoin de recourir à des procédures procédurières.

Il n'est pas toujours aisé de faire concorder un prénom hébraïque avec un prénom français de même étymologie: si Yaacov cadre avec Jacob ou Jacques, Yossef et Its'hak avec Joseph et Isaac, Eliahou avec Elie, Aryé à la limite de Léon, Yéhoudah avec Judah ou ... Léon, ...le passage de Avraham à Albert ou de Chalom à Charles est de la pure improvisation. Des prénoms à la mode (même en Israël) comme Yoann évoquent plutôt le celtique et ne devraient pas être donnés en tant que prénom juif.

Les modes de prénom faisant le reste, il est peu fréquent de rendre Ra'hamim par Clément,

Baroukh par Benoît, Acher par Félix ou Fortuné, Nathanaël par Dieudonné, Brakha par Bénédicte, Levana par Blanche, Chochanah (ou Vered, Vardit) par Rose ...

Pour les prénoms judéo-arabes, au reste fort honorables à porter, certaines équivalences hébraïques existent: Messaoud = Acher, Fradji = Raphaël.

Nous donnons ici [en annexe](#) les prénoms courants de garçons et de filles.